

## POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

### *Introduction*

Dans l'histoire de la firme, l'investissement responsable n'était pas intégré dans le processus d'investissement.

Allard Allard & Associés inc. (AA&A) est adepte des principes de l'approche « Valeur ». Par conséquent nos équipes dédiées aux placements se focalisent principalement sur les analyses fondamentale et qualitative des compagnies.

Dans son évolution, AA&A a souhaité offrir ses compétences de placements ayant fait leur preuve aux investisseurs institutionnels.

Pour l'obtention de son premier mandat institutionnel, il a été demandé à la firme de devenir signataire des Principes d'Investissement Responsable de l'Organisation des Nations Unies.

Ce premier mandat et cette adhésion a lancé la firme dans le monde de l'investissement responsable.

### *Définition*

Le monde de l'Investissement Responsable (IR) étant vaste, nous avons décidé de mettre l'emphase sur les Facteurs ESG (Environnement, Social et Gouvernance).

Chez AA&A, nous pensons que les facteurs ESG peuvent ajouter une certaine valeur ajoutée au processus d'investissement. Si les facteurs ESG sont connus, analysés et mis en perspective avec les données métriques d'une firme, cela peut éviter l'investissement dans des compagnies avec des problématiques ESG qui pourraient entraîner une destruction de valeur pour nos clients.

Nous sommes également conscients que la situation inverse peut avoir un effet bénéfique pour nos clients en termes de valeurs et en termes d'efforts dans la préservation d'une économie durable.

Pour ces raisons, nous avons souhaité développer notre compréhension des facteurs ESG.

### *Objectif et Périmètre*

Notre politique IR est appliquée à l'ensemble de nos actifs sous gestion, tant au niveau de notre clientèle privée qu'au niveau de notre clientèle institutionnelle.

L'ensemble de nos ressources humaines est également sollicité en fonction de leurs tâches respectives.

L'objectif de la firme reste la création de valeur pour nos clients en y incorporant l'analyse des facteurs ESG à notre style valeur afin de minimiser les risques encourus par eux dans leurs portefeuilles.

Cette politique est également conforme aux Principes pour l'Investissement Responsable (PIR) de l'Organisation des Nations Unies qui se compose de six principes :

- Prendre en compte les facteurs ESG dans notre processus d'analyse et de décision en matière d'investissement
- Être des investisseurs actifs et prendre en compte les facteurs ESG dans nos politiques et pratiques actionnariales
- Demander aux compagnies dans lesquelles nous investissons de publier au meilleur de leur connaissance les informations appropriées sur les facteurs ESG
- Favoriser l'acceptation et l'application des principes auprès de nos pairs
- Travailler à accroître notre efficacité dans l'application des PRI
- Divulguer de l'information sur notre engagement et nos progrès dans l'application des PRI

### *Mise en place de notre politique IR*

#### *1. Intégration des facteurs ESG*

Pour la génération d'idée, nos analystes adoptent une approche ascendante dite Bottom-up. Ils utilisent un certain nombre de filtres dans la base de données de notre fournisseur d'information financière. La liste de compagnies qui en résulte est analysée par l'analyste et celui-ci garde les meilleures compagnies.

Après ce filtrage, l'analyste commence son analyse fondamentale de la compagnie en passant à travers les publications financières de la compagnie ainsi que par différents ratios et scénarios de croissance.

En complément, l'analyste passera en revue des critères qualitatifs comme les membres de la direction, l'image de marque, les marchés de la compagnie, etc. C'est dans cette partie de l'analyse que notre analyste va consulter la notation ESG de la compagnie et son classement par rapport à ses pairs. Les notations permettront d'identifier les compagnies les moins performantes en termes de facteur ESG et l'analyste s'assurera que les facteurs ESG représentent un risque négligeable pour la valeur qu'il attribue à cette compagnie.

L'analyse des facteurs ESG est guidée par les lignes directrices suivantes :

### Ligne directrice pour le facteur environnemental

Nous prenons en compte les risques environnementaux dans notre processus d'investissement, en consultant la note relative aux critères environnementaux donnée à chaque compagnie par un fournisseur d'informations ESG. Par exemple, ces risques peuvent toucher à l'empreinte carbone, à la prévention de la pollution ou à la préservation de l'eau.

### Ligne directrice pour le facteur social

Nous prenons en compte les risques environnementaux dans notre processus d'investissement, en consultant la note relative aux critères sociaux donnée à chaque compagnie par un fournisseur d'information ESG. Par exemple, ces risques peuvent concerner la satisfaction et les salaires des employés, ou la santé et la sécurité au travail.

### Ligne directrice pour le facteur de gouvernance

Nous prenons en compte les risques environnementaux dans notre processus d'investissement, en consultant la note relative aux critères de gouvernance donnée à chaque compagnie par un fournisseur d'informations ESG. Par exemple, ces risques peuvent être liés à la gouvernance d'entreprise, aux pratiques éthiques, ou à la diversité des dirigeants et du conseil d'administration.

Par la suite, l'analyste présentera la ou les compagnies au comité de placements. Le comité est constitué de nos analystes ainsi que de nos gestionnaires. Les métriques et les facteurs ESG seront encore discutés et nos gestionnaires de portefeuilles finiront par attribuer une recommandation sur le titre selon notre catégorie de notation.

## *2. Droit de vote*

Dans les cas d'évènement de marchés sur l'une de nos compagnies en portefeuille, nous votons selon la recommandation faite par notre équipe d'analystes et approuvée par notre équipe de gestionnaires.

Pour les assemblées annuelles de nos compagnies, nous votons en qualité de gens d'affaires et nous tentons de voter les meilleures décisions pour nos clients.

## *3. Formation*

Notre personnel dédié à l'IR se garde informé de l'évolution des facteurs ESG ainsi que des nouvelles méthodes d'intégration de tels facteurs.

La formation se fait par l'intermédiaire du réseau des PRI via différents supports tels que des colloques, des webinaires, etc.

Le personnel dédié à l'IR s'occupe de relayer l'information sur les facteurs ESG, de former les équipes aux nouvelles normes et de développer l'implication de tous pour l'IR.

#### *4. Engagement*

L'ensemble des employés de la firme sont signataires de notre Registre de Contrôle Interne (RCI).

En plus du RCI, les employés, en fonction de leur formation universitaire et de leur poste au sein de la firme, sont signataires des codes suivants :

- Code d'éthique et normes de conduite professionnelle du CFA
- Code de conduite professionnelle des gestionnaires d'actifs
- Code de déontologie des CIM
- Code de déontologie des CPA du Québec

#### **Gouvernance**

La responsabilité de la mise en place et du respect de notre politique IR incombe à chacun des employés en fonction de leurs prérogatives individuelles.

Dans un but de conformité, nous avons mis en place un contrôle à double niveau qui se présente de la façon suivante :

- Le conseil d'administration de AA&A approuve la politique IR et peut proposer des recommandations sur le sujet.
- Notre président, Monsieur Louis Allard, a la mission de surveiller la bonne mise en œuvre de notre politique IR et de la monitorer.

#### **Révision de la politique**

Nous nous engageons à revoir et à faire évoluer au besoin notre politique tous les 3 ans.